Recensement des personnes vulnérables

En cas de déclenchement du Plan Canicule et Plan Grand Froid (niveaux 2 et 3) ou toute autre situation exceptionnelle (crise sanitaire), toutes les personnes qui souhaitent le passage d'un agent communal peuvent se faire connaître en mairie auprès de l'agent d'accueil du CCAS en téléphonant au 05.34.27.31.68, et en laissant leurs nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et numéro de téléphone d'une personne à joindre en cas d'urgence. Toutes ces informations **strictement confidentielles** seront consignées sur un registre prévu à cet effet.

Comment faire ?

Vous pouvez :

- télécharger la fiche de renseignements, l'imprimer et la remettre en mairie à l'attention de Mme LANTOINE
- OU la remplir directement en ligne et la retourner par mail à : j.lantoine@ville-saint-sauveur.fr

> ***Il est important de laisser les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence afin que la famille puisse être prévenue sans délai.***

PLAN GRAND FROID

Il entre en vigueur du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.

Rappel des consignes d'usage en cas de grand froid :

Cliquez sur l'image ci-dessous pour la télécharger :

En période de grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.

- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.

Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé inpes www.inpes.sante.fr

Ministère de la Santé et des Solidarités

PLAN CANICULE :

Il entre en vigueur du 1er juin au 15 septembre.

Retrouvez ici toutes les informations et recommandations à respecter à cas de déclenchement d'un épisode de forte chaleur

> ***LA PLATEFORME TELEPHONIQUE CANICULE INFO SERVICE VOUS INFORME AU 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).***

Plus d'infos et de conseils de prévention:

- Ministère des solidarités et de la santé
- Météo France
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé